TRAVAILLEURS DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE DU PUBLIC ET DU PRIVE
TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION
JEUDI 7 AVRIL 2011
POUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLOMES ET LA REVALORISATION DES SALAIRES

La mobilisation du 16 Mars a permis une première victoire : le report du texte concernant les personnels sociaux et éducatifs de la Fonction Publique Territoriale.

MAINTENANT IL FAUT :

- obtenir **l'abandon définitif** de ces projets de décrets de déclassement
- exiger **la reconnaissance de nos diplômes** et **la revalorisation salariale**
  - en catégorie A pour la Fonction Publique
  - en niveau 2 (bac + 3) pour le Privé

CELA DOIT SE TRADUIRE PAR :

- **un corps d'encadrement clairement situé en A+ dans la Fonction Publique** et **dans les métiers de l'encadrement pour le privé**
- **pour la Fonction Publique Hospitalière l'intégration dans la catégorie B pour le corps restant en catégorie C**

CETTE LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLOMES DE TRAVAIL SOCIAL

ET LA REVALORISATION DES SALAIRES DANS LE PUBLIC COMME DANS LE PRIVE

EST INDISSOCIABLE DE

LA LUTTE POUR LA DEFENSE ET L'AMELIORATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LE PRIVE ASSOCIATIF

Aujourd'hui les diplômes de travail social sont définis quel que soit le lieu d'exercice professionnel : qu'il soit dans le Public (Fonction Publique Territoriale, Fonction Publique Hospitalière ou Fonction Publique d'État), la Sécurité Sociale ou qu'il soit dans le Privé associatif assurant des missions de service public principalement dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant des conventions collectives menacées de démantèlement, de révision voire de dénonciation notamment celle du 15 mars 1966 (254 000 salariés) et celle du 31 octobre 1951 (237 000 salariés)

La C.G.T. avec les salariés demande **l'application du processus de Bologne** qui permettrait la comparabilité des diplômes du travail social en Europe, en reconnaissant les contenus pédagogiques, théoriques et pratiques. Le gouvernement français n'a toujours pas mis en œuvre ce processus qu'il a pourtant signé en 2005 !

FEDERATION CGT DES ORGANISMES SOCIAUX

FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS

UNION GENERALE DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES CGT

FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

L'ensemble des professionnels concernés avec leurs organisations syndicales exigent **une grille correspondant à leur qualification et à leur niveau de responsabilité.**

POUR

La reconnaissance à Bac + 3 pour les Assistants de Service Social, les Educateurs Spécialisés, les éducateurs techniques, les Conseillères en Economie Sociale et Familiale, les Educateurs de Jeunes Enfants…

La reconnaissance à Bac + 5 pour les conseillers socio-éducatifs, les cadres socio-éducatifs, les Conseillères techniques, …

La revalorisation des grilles de salaires de toute la filière dans le privé et le public

La reconnaissance de la pénibilité de nos professions avec un droit à un départ anticipé à la retraite.

La CGT appelle à faire grandir partout la mobilisation sur la base de ces revendications dans tous les établissements, les services et les territoires.

La CGT appelle à la journée nationale d'actions, de grève et de manifestations à Paris et en province

le JEUDI 7 AVRIL 2011

Avec les autres organisations syndicales, elle demande audience aux Ministères concernés : Budget, Solidarité et cohésion sociale, Enseignement supérieur et de la Recherche, Travail santé).

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la C.G.T.

NOM……PRENOM……

LIEU DE TRAVAIL/DE FORMATION……

……

ADRESSE……

CODE POSTAL…… VILLE……

E-MAIL……TELEPHONE……

À retourner à :

CGT 263, rue de Paris 93100 MONTREUIL
FEDERATION CGT DES ORGANISMES SOCIAUX
FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE
FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS
UNION GENERALE CGT DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES

FEDERATION CGT DES ORGANISMES SOCIAUX

FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS

UNION GENERALE DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES CGT

FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE